

COMPTE RENDU DE LA SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL COMMUNAL DE SAINT GEORGES DE MONTAIGU DU 30/10/2019

<i>Nom et prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Absent</i>	<i>A donné pouvoir à</i>	<i>Absent</i>
		<i>représenté</i>		
ARRIVE Aurélien	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Richard ROGER	<input type="checkbox"/>
AUNEAU Sylvie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>
BEOMMENSATH Arnaud	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>
BONNET Stéphane	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
BOURY Léo	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>
BOUTIN Didier	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
BREMOND Guy	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
BROCHARD Patricia	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>
BROHAN Guylaine	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
CHAMPAIN Marie-Laure	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
CLENET Bernadette	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
CLERGEAU Emmanuel	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
DAVID Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
DROUIN Manon	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
GUICHAOUA Mélanie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>
HARNICHARD Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
HERVOUET Eric	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
LAINE Christophe	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
LAINE Edith	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
LE MAREC Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
MERLET Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
NERRIERE Bruno	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
POUPARD Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
ROGER Richard	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
VRIGNAUD Yannick	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>

Assistait également à la
réunion

Approbation du compte-rendu du conseil communal du jeudi 19 septembre dernier.

Conseil communal de SAINT GEORGES DE MONTAIGU

1. Approbation de l'APD et autorisation de dépôt du permis d'aménager – Lotissement les Noëlles

En novembre 2018, une équipe pluridisciplinaire de Maîtrise d'œuvre a été sélectionnée pour réaliser l'étude de programmation du lotissement Les Noëlles.

La programmation d'aménagement de ce secteur situé au Sud-Est de Saint-Georges-de-Montaigu est définie suite aux diagnostics urbanistique, paysager et technique du site, approuvés en Comité de Pilotage le 27 février 2019, conformément à l'Orientation d'Aménagement et de Programmation figurant au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, ainsi qu'à un objectif de densité de 19 logements à l'hectare (dont 10 % de logements sociaux).

L'Avant-Projet Définitif, présenté et approuvé lors du Comité de Pilotage en date du 23 octobre 2019 prévoit la création d'environ 88 logements, réalisés en deux tranches, avec une répartition prévisionnelle de :

- 61 lots libres d'une surface comprise entre 292 et 594 m² ;
- 27 lots libres en tranche 1
- 34 lots libres en tranche 2
- 3 macro-lots permettant la réalisation de logements sociaux (11 logements)
- 2 macro-lots pour la réalisation de logements collectifs ou intermédiaires (16 logements) – 1 îlot par tranche



Le permis d'aménager de la première tranche du lotissement (Nord) sera établi sur la base de cette programmation prévisionnelle. La surface cessible est estimée à près de 29 421 m².

Il sera proposé à l'assemblée délibérante de valider les principes d'aménagement présentés sur la base du plan ci-dessus et d'autoriser le dépôt du Permis d'Aménager du lotissement.

Le conseil communal émet un avis FAVORABLE

à l'unanimité

OU Par ... voix pour, ... Voix contre, ... abstentions

Observations éventuelles

2. Autorisation de lancement du marché de maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement du centre bourg – 2^{ème} phase

En 2016, la Commune de Saint-Georges-de-Montaigu a engagé une étude de programmation visant à définir les travaux d'aménagements nécessaires à la réhabilitation de son centre-bourg, en lien avec les problématiques sécurisation des flux scolaires et routiers, maillage doux, stationnements, dynamisation de ces commerces et accessibilité des services publics...

Cette étude réalisée par la société SCE a permis de définir une programmation des travaux d'aménagements ainsi qu'une estimation financière, à réaliser sur une dizaine d'années, par secteurs.

Une première partie de travaux a été réalisée en 2019 sur les secteurs suivants : Giratoire Vernawahlshausen, Rue de l'Avenir, Rue Vernawahlshausen, Complexe sportif, Rue du Stade et du Prieuré.

Les aménagements de cette première phase de travaux ont été confiés à la maîtrise d'œuvre de l'Atelier LEBRUN pour le volet paysage et du bureau d'études de Terres de Montaigu pour la voirie et les réseaux divers.

La réflexion concernant la seconde phase des aménagements de centre-bourg peut aujourd'hui être lancée sur les secteurs suivants : Carrefour SLT RD 137-RD86, Place arrière de la mairie, Place Raymond Dronneau et Place Monseigneur Douillard.

Seuls les secteurs Place Raymond Dronneau et façades des commerces feront l'objet de travaux à suivre de cette étude.



A ce stade d'avancement du projet, les études de maîtrise d'œuvre pour la conception en voirie et réseaux divers étant menés par le bureau d'études de Terres de Montaigu, il convient de lancer le marché public de maîtrise d'œuvre pour le volet paysage de cette nouvelle phase des aménagements, afin de sélectionner un paysagiste qui réalisera les études visant à définir avec l'équipe municipale, les aménagements paysagers les plus adaptés à ce site en cœur de bourg.

Il sera proposé au Conseil Municipal de Montaigu-Vendée d'approuver le lancement du marché public de maîtrise d'œuvre paysage pour les travaux d'aménagements du centre-bourg de Saint-Georges-de-Montaigu.

Le conseil communal émet un avis FAVORABLE

à l'unanimité

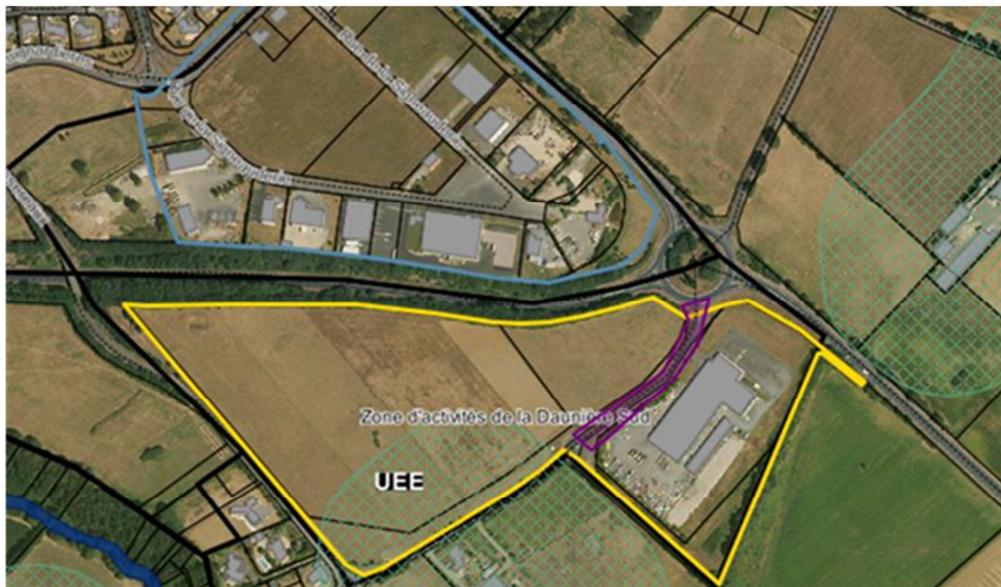
Conseil communal de SAINT GEORGES DE MONTAIGU

3. Dénomination de rue

Il appartient au Conseil Municipal de déterminer par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Il convient, pour faciliter le repérage, le travail des préposés et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Dans le cadre du développement de la zone d'activités de la Daunière Sud, une voie desservant une entreprise se trouve sans nom ni numéro. Il convient de trouver un nom adapté permettant aux usagers un référencement géographique.



Le choix du nom de rue s'est arrêté sur le nom suivant :

- Rue de la Daunière

Il sera donc proposé aux membres du conseil municipal de nommer cette voie, rue de la Daunière.

Le conseil communal émet un avis FAVORABLE

à l'unanimité

OU Par ... voix pour, Voix contre, ... abstentions

Observations éventuelles

4. Cession de terrain

Les consorts Soulard ont souhaité acquérir une parcelle référencée 217 section AH numéro 644 d'une contenance de 00ha 00a 20ca (20m²) située au milieu de leur propriété, leur permettant ainsi d'obtenir une unité foncière.



Il sera proposé au conseil municipal de céder ladite parcelle aux Consorts SOULARD moyennant le prix de 15,00 € le m² soit 300 euros conformément à l'avis des Domaines

Le conseil communal émet un avis FAVORABLE

à l'unanimité

OU Par ... voix pour, Voix contre, ... abstentions

Observations éventuelles

POINTS DE L'ORDRE DU JOUR POUR INFORMATION

1. Convention SyDEV —Avenant n° 1 – rénovation éclairage public – rue de la Roseraie

Le SyDEV a fait parvenir l'avenant n° 1 à la convention n° L.RN.146.19.007 se rapportant aux travaux neufs d'éclairage public pour la rénovation de la rue de la Roseraie (liée aux travaux des trottoirs) sur la commune déléguée de La Saint Georges de Montaigu.

La proposition financière se décompose comme suit :

Nature des travaux	Montant de la participation initiale (convention E.P4.222.18.004)	Montant définitif après exécution	Montant à prendre en compte pour l'avenant n° 1
Rénovation	6 307,00	6 871,00	564,00

Les membres du conseil municipal seront invités à valider cette convention et à autoriser sa signature.

Le conseil communal prend note de ces informations

2. Autorisation de lancement du marché de maîtrise d'œuvre –Passerelle de la Petite Maine

En 2018, la Commune de Saint-Georges-de-Montaigu a engagé une étude visant à définir les travaux d'aménagement nécessaires à la création d'une voie douce piétonne et cycliste entre le quartier de Beausoleil et le sentier cyclable départemental existant en rive gauche de la Petite Maine.

Conseil communal de SAINT GEORGES DE MONTAIGU

Cet aménagement, permettant de désenclaver le quartier de Beausoleil en utilisant un moyen alternatif à la voiture, doit comporter :

- Une passerelle piétonne et cycliste sur la Petite Maine ;
- Un chemin adapté aux déplacements cyclables ;
- Un éventuel sentier piétonnier complémentaire.



En lien avec les études hydrauliques de la Petite Maine et études de structures de la passerelle proposée, il apparaît qu'au regard de la fréquentation et des usages attendus sur la passerelle, cet équipement nécessite une étude spécifique afin de définir avec précision son positionnement et ses contraintes techniques. En effet, l'ouvrage sera à usage public mais devra impacter le moins possible la rivière, tout en étant dimensionné pour supporter les crues exceptionnelles.

A ce stade d'avancement du projet, il convient de lancer le marché public de maîtrise d'œuvre d'ouvrage d'art afin de sélectionner l'architecte spécialisé en conception de pont et passerelles, qui réalisera les études visant à définir avec l'équipe municipale, le positionnement le plus adapté pour cet ouvrage, lancer les études de structure nécessaires à l'exécution des travaux et proposer une architecture adaptée au site.

Il sera proposé au Conseil Municipal de Montaigu-Vendée d'approuver le lancement du marché public de maîtrise d'œuvre d'ouvrage d'art de la passerelle de la Petite Maine à Saint-Georges-de-Montaigu.

Le conseil communal prend note de ces informations

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

DATES A RETENIR

Manifestations - Evénements		Heure
Cérémonie du 11 novembre	Lundi 11 novembre	10h00 Pl R. Dronneau 11h45 Complexe Sportif
Paysage de votre commune	Vendredi 15 novembre	20h salle des Présidents
Sainte Barbe	Samedi 23 novembre	Complexe Sportif
Plantation un enfant / un arbre	Samedi 07 décembre	9h30 Ateliers municipaux
Dates des Prochains Conseils délégués St Georges	Date	Heure
Prochain Conseil délégué	Jeudi 05 décembre	20h30
Réunions et Conseils Municipaux Montaigu-Vendée	Date	Heure
Prochain Conseil Municipal Montaigu-Vendée	Mardi 17 décembre	20h00 Salle des Fêtes Montaigu
Vœux		
Vœux de la municipalité	Samedi 11 janvier	11h00 - Dolia
Goûter des aînés	Mercredi 15 janvier	14h00 - Dolia